

Islamophobie et xénophobie prétendue sont des termes contraire aux droits de l'homme en ce qu'ils sont employés à l'égard du peuple français qui lui ne veut que l'application des droits de l'Homme dans son propre pays, ce que ne VEULENT ni les juifs, ni les musulmans, ni les franc-maçons (organisation satanique), ni ceux qui les servent. Leurs crimes d'excision et de circoncision mais aussi de viol sur mineurs considérés comme normal pour eux le prouve chaque jour.

En effet, ne pas aimer ces musulmans est tout à fait normal au regard des crimes qu'ils commettent rien qu'en acceptant des critères monstrueux. ! Et en trouvant normal au quotidien les pires crimes qu'ils soient possible de commettre sur leurs propres mineurs et ceux des autres !

Dans ces conditions être islamophobe n'est que l'expression juridique des droits de l'Homme et du droit français et ne peut en aucun cas être à la base de la réduction du droit français et encore moins de tout jugement, ce qui serait bien évidemment contraire au droit de l'Homme.

Etre dans les même considérations contre les juifs qui dans le talmud, appliqué par la totalité des juifs, puisque non dénoncé par eux, tant dans leurs critères que dans leurs effets, en étant qualifié **d'anti-sémitisme est également l'expression juridique des droits de l'Homme** d'autant que les critères des musulmans et des juifs sont les mêmes bien qu'exprimés différemment, et qu'au surplus nul ne peut se voir écarter de toute analyse de crime sous faux prétexte de faire parti de tel ou tel groupe d'individu. (inscription de faux Gaius et consort) au fin, dans un total délire, de se rendre impunissable de ses propres crimes ! Escroquerie intellectuelle pure.

Tout droit de l'homme punit celui qui ne dénonce pas les crimes, ce qui est une évidence. Le peuple est donc dans son droit.

De plus, les étrangers qui respectent les droits de l'homme sans manipulation, ni mensonge, donc réellement, ne gênent ni ne trouble ni le peuple français, ni son droit, donc strictement aucune animosité. **Ce qui démontre que les peuples aimant les droits de l'homme ne sont pas RACISTES, mais exigent l'application de leurs droits dans leurs pays.** C'est tout.

Que le risque élevé :

L'administration au fin prétendue de préserver l'ordre public, imputant ILLEGALEMENT et par faux intellectuel, au peuple français une discrimination et une haine raciale, OSE violer les fondements des droits du peuple en lui interdisant de manifester pour réclamer l'application de son droit que l'administration elle même ne respecte pas, en lui interdisant de manifester SON droit, agissant ainsi de manière discriminatoire et par haine raciale contre le peuple français, alléguant encore de sa propre turpitude.

Considérant le caractère anti islam :

Nul ne peut être provocateur en exigeant l'application de son droit .